

VILLE DE TOURNEFEUILLE
HAUTE-GARONNE

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Etaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Hélène DESMETTRE, Bernard BENSOUSSAN, Françoise HONDAGNEU, Gilbert QUERE, Isabelle MEIFFREN, Murielle THOMAS, Laurent VERBIGUIE (à partir de 18 h 30), Corinne CURVALE, Frédéric PARRE, Claude RAYNAL, Alain CARRE, Mireille ABBAL, Olivier LAMBEAUX, Michèle SORIANO, François GODY, Nicole RAPON, Nadia HELHAL, Jean-Pascal GUILLEMET, Patrick CHARTIER (à partir de 18 h 30), Pierre DUFOUR, Anissa SAIDANI, Patrick BEISSEL, Alain PERRIAULT, Patrick BESNON, Françoise VIATGE, Michelle PELLIZZON, Pierre MILLOT, Jean-Pierre MORGADES, Noemia AUBRY.

Absents ayant donné pouvoir :

Danielle BUYS ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN
Daniel FOURMY ayant donné pouvoir à François GODY
TOMASI ayant donné pouvoir à Françoise HONDAGNEU
ERALE Stéphanie ayant donné pouvoir à Hélène DESMETTRE
Jacques TOMASI ayant donné pouvoir à Françoise HONDAGNEU
Philippe MOINAT ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN

Etaient absents et excusés : /

Secrétaire : Hélène DESMETTRE

Monsieur le MAIRE ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun.

● ● ●

Monsieur le MAIRE donne la parole à Madame DESMETTRE qui procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame DESMETTRE.

● ● ●

Monsieur le MAIRE indique à l'Assemblée que l'ordre du jour de notre conseil municipal de ce soir comporte 12 dossiers ainsi que trois questions orales que nous examinerons en fin de séance. Il propose à l'assemblée de traiter l'ensemble des délibérations puis d'aborder à la fin le projet éducatif de territoire et le contrat enfance-jeunesse avec la CAF, sujets qui seront présentés avec projection d'un diaporama.



1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2018

Monsieur le MAIRE demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 appelle des commentaires, des remarques ou des demandes de modifications.

Aucune remarque ni demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 - DECISIONS MUNICIPALES ET MAPA

Décisions municipales

Monsieur le MAIRE indique à l'Assemblée que l'une de ces décisions municipales concerne des demandes de subventions auprès du conseil régional en ce qui concerne la danse contemporaine et la seconde est une demande de subvention auprès des instances du football pour nous accompagner dans l'investissement d'un terrain synthétique de football.

D18-089 : « Demande de subvention programme d'actions 2019 pôle danse contemporaine ».

D18-106 : « Demande de subvention fonds d'aide au football amateur pour la création d'un terrain de football synthétique E4 »

Marchés à Procédure Adaptée

Monsieur le MAIRE indique à l'Assemblée que ces marchés sont regroupés dans le tableau annexé à la délibération. Il y est question d'achats divers de fournitures, de prestations de services, des avenants, des marchés plus conséquents sur l'entretien du parc de véhicules, le réaménagement des locaux du CCAS inscrit au BP 2018, différents travaux de sécurisation, du mobilier urbain avec trois prestataires et un audit d'accompagnement en ce qui concerne nos matériels de photocopie.

Madame PELLIZZON souhaite avoir un éclaircissement sur une modification dans les subventions relatives au terrain synthétique de football et demande ce qu'il en est exactement.

Monsieur le MAIRE explique que lorsque nous avons adressé la demande de subvention auprès des instances du football, nous avons demandé une subvention de 100 000 €. La Ligue de football nous a fait part que le règlement des subventions avait été modifié et qu'il prévoyait désormais un plafond maximum à 50 000 €. Il a donc été nécessaire de reformuler notre demande et notre décision municipale.

Madame PELLIZZON comprend donc qu'il s'agit de 50 000 € au lieu de 100 000 €.

Monsieur le MAIRE confirme cela.

3 - ADHESION SOCLE SAUVADET AUPRES DU CDG31

Monsieur le MAIRE indique à l'Assemblée que ce sujet concerne notre demande de désaffiliation du Centre de Gestion de la Haute-Garonne, désaffiliation pour laquelle nous avons délibéré le 22 février 2018. Nous avons notifié auprès du Centre de Gestion cette demande de désaffiliation au mois de mars tout en maintenant notre adhésion en ce qui concerne la médecine de prévention et la question de la prévention des conditions de travail. L'avis de l'ensemble des communes membres a été pris. L'objet de la délibération de ce soir concerne le socle Sauvadet qui constitue un ensemble de fonctions dont chacun a pu prendre connaissance dans la délibération. Il y est question du secrétariat de la commission de réforme, notamment, du secrétariat du comité médical lorsque certains agents sont concernés, il s'agit également de sécurité juridique sur un certain nombre de recours et d'assistance juridique. Il s'agit d'un ensemble de prestations pour lesquelles nous demandons l'assistance du Centre Départemental de Gestion qui les assure avec expérience. Le coût de cette prestation est de 0,20 % de la masse salariale.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

4 - INDEMNITE DE FONCTION ITINERANTE

Monsieur le MAIRE explique à l'assemblée que nous rencontrons une difficulté dans l'organisation et dans l'optimisation des postes de travail du service de la restauration scolaire au niveau de la cuisine centrale et des services satellites. Nous avons inscrit sur ce sujet un budget d'investissement important en matière d'équipements de la restauration suite aux conclusions d'un diagnostic. Monsieur le MAIRE explique qu'au niveau du fonctionnement, la difficulté apparaît sur les satellites assurant le service de repas dans les écoles, lors de l'absence de personnel pour raisons de santé.

Nous avons donc réfléchi, avec les services, à comment maintenir ces petites équipes sur les satellites de façon à servir les repas dans des conditions optimum.

Nous avons réorganisé les services généraux d'entretien des bâtiments avec l'aide du personnel. Ainsi, les agents qui assurent les fonctions d'entretien dans les bâtiments municipaux assureront, sur leur temps d'activité, un appui des équipes des satellites sur la période du pic d'activité, 11 h – 14 h. Ce fonctionnement amène les agents à se déplacer et ces déplacements devront être inscrits dans leur fiche de travail. Cette réorganisation représente un coût dans l'usage des véhicules personnels.

Monsieur le MAIRE propose d'attribuer une indemnité forfaitaire qui permette au personnel de prendre en charge les coûts de déplacements qui restent toutefois modiques car il y a peu de kilomètres. Ce dispositif s'appelle « indemnité de fonction itinérante » dont le montant s'élève à 210 €. Il est encadré par les textes règlementaires.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

7 - ACQUISITION PARCELLE AVENUE F. VERDIER

Monsieur BENSOUSSAN explique qu'il s'agit d'une opération ancienne puisque l'on avait déjà délibéré en juillet 2013 pour acquérir cette parcelle aux conjoints RIBES. Il s'agit de la parcelle AM n° 265 qui fait 253 m² et qui présente l'intérêt d'améliorer la visibilité du carrefour entre la rue et l'impasse François Verdier représenté par l'emplacement réservé n° 6 du PLU.

Suite à un appel d'offre d'achat organisé dans le cadre de cette succession, la commune a été retenue pour l'acquisition de cette parcelle au prix des Domaines actualisé à 13 000 €.

Il convient de finaliser cette opération en mandatant Monsieur le MAIRE ou son représentant pour signer cet achat auprès de la Direction Générale des Finances Publiques d'Occitanie et de Monsieur Jean Gabriel RIBES.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

8 - ACQUISITION PARCELLE LOTISSEMENT COTEAUX DU TOUCH (ESPACES VERTS)

Monsieur BENSOUSSAN informe l'Assemblée que le conseil municipal a délibéré le 25 février 2011 pour l'acquisition à l'euro symbolique des espaces verts du lotissement « Les Coteaux du Touch », parcelles cadastrées AV 157 (1 638 m²), AV 158 (553 m²) et AV 159 (271 m²).

Il convient donc de délibérer à nouveau pour l'acquisition à l'euro symbolique par la commune de la parcelle AV 545 d'une superficie de 1 488 m², puis de procéder à son classement dans le domaine public. L'autre partie, la parcelle AV 546, sera acquise par Toulouse Métropole du fait qu'elle est utilisée en tant que voirie.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

9 - CONVENTION DE SERVITUDE GAZ A L'ENTREE DU LAC DES PECHEURS

Monsieur BENSOUSSAN expose à l'assemblée que GRDF souhaite rénover une protection cathodique de ses installations de gaz se trouvant sous une parcelle appartenant à la Commune (section AY n° 178), allée des Platanes.

Monsieur BENSOUSSAN propose de constituer une servitude de passage de canalisations sur une longueur de 40 ml selon le plan annexé.

Considérant l'intérêt général de la distribution de gaz, il n'est pas prévu de redevance.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

10 - SDEHG

→ RENOVATION D'UN COFFRET (RUE DE L'AUBRAC)

Monsieur QUERE informe l'assemblée qu'il s'agit de la rénovation d'un coffret situé rue de l'Aubrac vieux d'une trentaine d'années.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	841 €
Part SDEHG	3 417 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 081 €
<hr/>	
Total	5 339 €

→ RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES PLATANES

Monsieur QUERE informe l'assemblée qu'il s'agit de la rénovation de l'éclairage public situé allée des Platanes avec le changement de la plupart des mâts d'éclairage. Il restait 3 mâts non pris en compte dans l'opération. Ceux-ci seront changés. Sera également effectué le passage en LED comme le reste de la voirie.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	2 679 €
Part SDEHG	10 888 €
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	3 446 €
<hr/>	
Total	17 013 €

Madame PELLIZZON indique que lors de la dernière commission, elle avait posé la question sur la rénovation des différents lampadaires et points d'éclairage dans les rues. Il avait été répondu, si elle a bien compris, qu'il y avait 8 200 lampadaires et points lumineux, qu'une partie était changée ou en voie de réfection. Y a t-il un planning ? Une échéance devait être donnée pour le reste des rénovations à prévoir. Madame PELLIZZON demande si une réponse peut être donnée.

Monsieur QUERE indique ne pas avoir pour l'instant une réponse à donner. Il a demandé au SDEHG de produire un état car cet organisme pilote la base de données de nos mâts. Il rappelle que des opérations conjointes sont réalisées, voiries et rénovations de l'éclairage. Actuellement, 80 % des opérations sont liées à des opérations de voirie. Il fournira des

éléments plus précis dès que le SDEHG aura communiqué le bilan. Il rappelle le programme mis en place concernant les éclairages « boule » est destiné à faire disparaître ce mode d'éclairage public.

Vote conjoint pour les deux délibérations du point n° 10

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

11 - SIAH DU TOUCH MODIFICATION DES STATUTS (RETRAIT DE LA COMMUNE)

Monsieur QUERE rappelle que nous faisons partie du Syndicat du Touch depuis de nombreuses années. Lors de l'assemblée générale du 4 octobre, a été votée une délibération actant le retrait de Blagnac, Cugnaux, Tournefeuille et Toulouse puisque Toulouse Métropole aura une représentation différente. Ainsi, afin d'achever cette partie administrative, nous devons valider le changement de statut qui correspond aux articles 1 et 2 révisés et qui mentionnent également l'extension du périmètre vers le syndicat mixte du Courbet, vers la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine et quelques communes qui ont rejoint le syndicat du Touch. Cette modification des statuts fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

12 – FINANCES

→ GARANTIES D'EMPRUNT POUR BAILLEURS SOCIAUX : PROLONGEMENT DE DUREE DE CONTRATS DE PRET (PROMOLOGIS ET PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE)

Monsieur PARRE fait part à l'assemblée que ce dossier concerne des garanties d'emprunts accordées par la commune à des bailleurs sociaux. Une première délibération concerne une garantie d'emprunt pour la SA PROMOLOGIS et l'autre pour la SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE. Il s'agit en l'occurrence de prolonger notre garantie pour couvrir une négociation engagée par ces bailleurs pour la prolongation de leurs prêts. Il s'agit d'accorder notre garantie pour la durée du prêt.

Monsieur le MAIRE précise que lors de notre dernier conseil municipal, nous avons traité un sujet similaire. Les bailleurs sociaux optimisent leur stock de dette comme le font les collectivités.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

→ CESSIONS DE MATERIELS ET RETRAIT D'INVENTAIRE (AUTOLAVEUSE ET CONSOLE NUMERIQUE)

Monsieur PARRE fait part à l'assemblée que ce dossier concerne la cession de matériels et, par conséquent, leur retrait de l'inventaire. Il s'agit d'une autolaveuse qui est un engin permettant de laver le sol et une console numérique concernant le son pour la salle du Phare. Ces matériels ont été acquis depuis plus de 10 ans et 11 ans qu'il nous est proposé de reprendre pour, l'un, d'une valeur de 1 000 € et l'autre de 1 800 €. Ces biens sont retirés de l'inventaire de la commune à partir du moment où leur vente aura été autorisée et effectuée.

Résultat du vote :

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

6 - PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Madame ABBAL déclare que nous devons, aujourd'hui, examiner une délibération qui a pour objet d'autoriser Monsieur le MAIRE à signer une convention de partenariat avec l'Etat, le Rectorat, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales, convention qui porte sur le renouvellement de notre Projet Educatif de Territoire pour une durée de trois ans. Il convient de rappeler que le PEDT s'inscrit dans le cadre de la loi de 2013 sur la réforme des rythmes scolaires, la ville de Tournefeuille ayant maintenu un rythme hebdomadaire de 9 demi-journées.

Cette convention formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des actions éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants et des jeunes dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative. Notre premier PEDT signé en 2015 s'est donné pour objectif de mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, partenaires institutionnels, associations, services de la Ville, parents, dans le respect des compétences de chacun autour d'une ambition qui est de permettre à chaque enfant, à chaque jeune, de s'assumer, de s'épanouir en prévenant les éventuelles difficultés et de leur transmettre les valeurs de la République, c'est-à-dire les notions de laïcité, de fraternité, de démocratie et de droit à la différence.

Il convient, semble-t-il, d'ajouter que le PEDT n'est pas un catalogue d'actions, mais un document d'orientations fédérateur, un cadre dans lequel viennent s'inscrire les actions au service des objectifs définis dans le projet.

Ce premier PEDT est venu à échéance en 2018 et a fait l'objet d'une évaluation validée par nos partenaires institutionnels. Il nous a semblé, à ce stade, intéressant de vous en livrer les conclusions en les illustrant avec quelques exemples.

Il est projeté un diaporama montrant les avancées en termes de continuité éducative dans le développement de projets et de dispositifs passerelle, en termes d'accueil d'enfants en situation de handicap de la petite enfance à l'enfance, en termes de politique jeunesse à partir de besoins exprimés par les jeunes et non d'une offre consumériste, en termes de participation des familles dans les instances de concertation dans les groupes de travail ainsi que dans la vie des structures d'accueil.

Corinne CURVALE présente à l'assemblée quelques éléments sur la classe-passerelle et indique qu'il s'agit d'un dispositif ayant démarré l'an dernier en septembre 2017 et implanté sur l'école Mirabeau. Ce dispositif s'adresse à des enfants de 2 ans qui n'ont jamais fréquenté de mode d'accueil en collectivité (ni crèche, ni halte-garderie, ni assistante

maternelle). L'objectif de ce dispositif est de permettre à ces enfants de se sociabiliser en vue de préparer l'entrée en maternelle et de réussir cette entrée. Il y a un volet sur le développement des aptitudes de ces enfants autour du langage, de la sociabilisation, du travail avec les autres, de l'interactivité autour de la motricité. Il s'agit d'un dispositif tripartite entre l'Education Nationale qui pourvoit le poste de l'enseignante, la CAF qui subventionne un mi-temps d'une éducatrice jeunes enfants et la Mairie qui met à disposition tous les moyens matériels ainsi qu'une ATSEM pouvant intervenir en cas de besoins sur cette classe.

Un premier bilan a pu être établi. 13-14 enfants ont démarré l'année, puis d'autres les ont rejoint au cours de l'année, ce qui fait 18 enfants en tout. Ils sont identifiés avec la coordinatrice petite enfance et différentes structures, notamment la PMI. A l'issue de la première année, le bilan a été très positif en termes de développement de l'enfant, mais surtout de l'aptitude à se comporter en collectivité en interaction avec d'autres enfants et d'autres adultes.

Les enfants ont beaucoup progressé en termes de langage, de motricité et d'autonomie et ont été bien préparés à l'entrée en maternelle.

Le dispositif, au vu des résultats de la première année, a été reconduit cette année dans les mêmes conditions. Il y a actuellement 15 enfants.

L'évaluation, in fine, du dispositif, est la réussite de ces enfants en maternelle. Il faudra prendre un petit peu de recul pour observer la réussite de ce dispositif et voir comment ces enfants se développent ensuite à l'école élémentaire.

Madame ABBAL explique que d'autres dispositifs passerelle existent, en particulier avec la transition vers le collège puisque des animateurs du service enfance jeunesse proposent des activités communes aux élèves de CM2 et aux collégiens les mercredis après-midi en particulier.

Madame ABBAL précise que le dossier des enfants en situation de handicap avance.

Madame THOMAS explique que l'on peut observer une augmentation du nombre d'enfants accueillis, ce qui implique pour la collectivité une mise en œuvre importante, notamment lors des entretiens avec les directeurs d'écoles et les ALAE à l'inscription des enfants. Cela nous permet de mieux identifier les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap et ainsi de faciliter leur accompagnement par différentes actions qui sont l'accompagnement individualisé par un animateur référent pour certains enfants durant les vacances ou au cours de la pose méridienne, la mise en place d'un suivi des enfants avec la rencontre des familles en lien avec les ALAE et les structures vacances, la formation des animateurs qui assurent l'accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques, le développement du partenariat avec l'espace ressources-handicap situé à la Maison de Quartier de Quéfets, lieu fort de ressources. Il est également à noter des conventions signées en faveur d'une classe d'accueil d'enfants autistes à l'école Les Crayons de Couleur. Depuis janvier 2016, existe l'inclusion d'enfants d'ITEP au sein d'une école élémentaire dans les classes ainsi qu'au sein de l'ALAE pendant la pause méridienne. 3 ULIS sont également présents à l'école élémentaire Mirabeau et Moulin à Vent avec l'inclusion dans les activités de l'ALAE et la présence d'une ULIS au sein du lycée Françoise.

Madame VIATGE demande quel est le lien entre l'évolution du nombre d'enfants et le nombre d'heures qui est présenté dans le diaporama.

Madame THOMAS indique qu'il s'agit d'un calcul de l'accueil des enfants quantifié en heures pour la prise en charge par la CAF.

Madame VIATGE comprend cela mais sa question portait sur l'augmentation du nombre d'enfants telle qu'annoncée par Madame THOMAS. Cette augmentation porte sur combien d'enfants ?

Madame THOMAS indique que 40 enfants étaient inscrits en ALAE en 2015 et 9 en ALSH. Aujourd'hui, nous avons 107 enfants en ALAE et 35 en ALSH.

Madame VIATGE indique que sa question ne signifie pas une critique mais pour elle, le nombre d'enfants est plus significatif qu'un nombre d'heures.

Madame THOMAS précise qu'il est intéressant de savoir que des enfants viennent plus ou moins d'heures en fonction de l'accompagnement.

Madame ABBAL indique qu'il est également noté une avancée significative en termes de politique jeunesse à travers l'exemple de la réhabilitation des locaux du service jeunesse, le PIJ, que l'on appelle encore la rue de l'Ariège, et auxquels il faudra trouver un nom.

Monsieur DUFOUR explique que le lycée Françoise a amené la présence plus régulière de lycéens sur la commune. Auparavant, ils se dirigeaient sur Toulouse ou ailleurs pour leurs activités. Ils restent plus facilement sur Tournefeuille désormais. Par ailleurs, la volonté affichée de la municipalité est de permettre une continuité éducative allant de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. La nécessité, également, de s'interroger sur la proposition faite à la jeunesse, puisque ce qui se faisait dans les années 50, 70 et 90 ne correspond plus en 2018. Les centres d'intérêts sont différents. En 2016, après avoir travaillé conjointement avec les jeunes du lycée, des collèges, des partenaires locaux, l'ensemble de la communauté éducative et les parents, les besoins ont été définis. Une série de constatations a permis d'élaborer un travail autour de ce lieu qui se veut être un lieu ouvert, pas simplement réservé aux jeunes, mais à l'ensemble des acteurs locaux comme les riverains, les services municipaux, des professionnels, permettant aux jeunes de bénéficier à la fois d'une prise en charge de leurs projets, la capacité à les réaliser et surtout des contacts avec ce qui sera leur environnement d'adulte par la suite. L'objet de ce projet est surtout le travail accompli en collaboration avec les jeunes qui seront les principaux utilisateurs de ces lieux.

Madame ABBAL précise que l'éducation à la citoyenneté fait partie d'un travail qui a toujours été réalisé à Tournefeuille et que nous poursuivons. Nous avons eu l'opportunité dans les trois ans écoulés, de faire réfléchir les enfants sur les questions de développement durable en lien avec la COP21, ce qui était une occasion incontournable, mais aussi de travailler avec eux sur la découverte des effets du réchauffement climatique et de la pollution des océans. Certains d'entre eux ont pu aller voir de près ce qu'il se passait. Ce n'était pas une promenade pour aller découvrir le sable blanc des plages de certaines îles, mais bien de constater cette pollution qui empêche la faune animale dans les océans de survivre et qui envahit de plastique les plages, ainsi que la fonte accélérée des neiges et des glaciers dans les pays les plus nordiques.

Par ailleurs, chacun a pu découvrir le projet dénommé « épicerie verte » qui était une manière de donner une deuxième chance à des objets du quotidien et de récupération. C'était une manière de sensibiliser sur le thème de la lutte contre le gaspillage.

L'éducation à la citoyenneté est également menée à travers l'éducation à l'utilisation des médias. Des ateliers ont été mis en place en particulier sur le thème du bon usage des réseaux sociaux. Il est important que les enfants et les jeunes sachent les utiliser, mais à bon escient. Nous poursuivons cette action également, en partenariat avec l'association « les petits citoyens » sur l'utilisation des médias audio et vidéo avec la « radio des petits citoyens ».

Madame THOMAS explique qu'il s'agit d'une action menée avec l'association des « petits citoyens » depuis 2010. Au commencement, ce fut un travail autour de la presse écrite. Les enfants ont ensuite évolué vers des actions autour de monde de la radio avec la découverte d'un studio. La radio c'est aussi apprendre à parler, à lire, à écrire, à compter, à s'informer,

s'intéresser à l'actualité, comprendre le fonctionnement de notre société et le monde qui nous entoure, puis découvrir la rigueur, l'autonomie, la responsabilité et l'esprit d'équipe. Pour cela, il a également fallu que les animateurs se forment et, pour ce faire, un partenariat avec l'école de journalisme de Toulouse a été conclu afin que les animateurs participent à des sessions de formation sur plusieurs années de manière à ce que plusieurs générations d'animateurs soient formées. L'intérêt se trouve dans la continuité, car l'élément fort est que ces petits citoyens sont passés au collège et ils ont demandé du temps pour pouvoir à nouveau animer des radios et travailler autour de cet outil. Des ateliers ont donc été mis en place au collège sur la pose méridienne autour de ce thème. Cela continue ensuite au lycée. Ceci est donc un élément phare de la structure jeunesse de la rue de l'Ariège.

Madame ABBAL indique que sur la question de la participation des familles dans les instances de concertation et les groupes de travail, nous avons développé de manière significative l'accueil des parents dans les structures en les invitant à participer à des activités avec leurs enfants sur des ateliers pendant les temps périscolaires. Traditionnellement, des activités sont proposées aux enfants sur les temps périscolaires puis les parents sont invités à y participer. Cela est aussi une manière de mieux les intégrer dans la communauté éducative.

D'autres modes de participation existent avec, en particulier la création en 2015 d'un lieu d'accueil enfants/parents.

Madame DESMETTRE explique que l'on ne peut que constater que notre politique éducative à Tournefeuille touche tous les domaines et elle permet à chaque enfant, chaque jeune quel que soit son âge ou son milieu familial, de bien vivre au sein de notre territoire car cela est très important. Le LAEP (espace parentalité) pour les tout petits est un lieu d'accueil parents / enfants comprenant l'accueil, l'échange, la rencontre, l'information, pour les parents, et l'éveil, la socialisation et la découverte pour les enfants de 0 à 6 ans. Ce lieu est itinérant et se trouve donc présent sur les trois maisons de quartier (Pahin, Paderne et Quéfets), sur la maison des associations, à l'espace parentalité qui est un lieu de rencontre également.

Deux professionnelles sont formées à l'écoute, dans le respect de la confidentialité, de l'anonymat, accueille les parents et les enfants. Ce lieu d'accueil permet de rompre l'isolement des parents et d'accompagner et de soutenir la fonction parentale et de développer la sociabilisation de l'enfant. Il a pour objectif général de valoriser les compétences des familles, soutenir et accompagner les parents, contribuer à l'épanouissement de l'enfant.

En 2015, 469 enfants sont venus sur ces lieux. En 2017, 624 enfants sont venus sur ces lieux. Une forte demande a été enregistrée. Il s'agit d'un lieu où les personnes peuvent poser des questions comme par exemple le sommeil, l'alimentation, les modes de garde, l'école, les colères, les caprices, la fratrie, l'éducation en général. Concernant les parents, les questions concernent le retour à l'emploi, la reconversion professionnelle, le couple.

Un travail est effectué avec toutes les équipes présentes dans le monde de l'éducation avec des permanences de psychologues qui amènent ces enfants et ces familles vers ce lieu où chacun peut trouver de la médiation familiale, des conseillers à l'emploi, des centres sociaux, la PMI, le CCAS, toutes les associations qui gravitent aussi dans ce domaine et les animations avec les ALAE qui participent aussi à tout ce travail.

Madame ABBAL indique qu'à TOURNEFEUILLE, il n'est pas possible de parler de politique éducative sans parler de politique culturelle puisque nous avons la chance de disposer de ressources importantes en la matière. Il est important, aussi, que tous les enfants puissent en bénéficier. C'est une ouverture au monde essentielle.

Madame HONDAGNEU explique que dans le PEDT, la culture est un axe fort. Se trouvent dans l'éveil culturel depuis la petite enfance, des cycles d'intervention d'artistes dans les crèches, des spectacles très jeune public sont proposés à l'Escale ainsi que des accueils des crèches à la médiathèque. Les parcours artistiques et culturels mis en place depuis 3 ans s'adressent aux enfants de la maternelle et de l'élémentaire ainsi que sur les temps d'ALAE. 2 000 enfants sont concernés par des projets mis en place par les enseignants sur des parcours menés à la médiathèque et sur les écoles d'enseignements artistiques dans des domaines et des thèmes très différents comme les musiques actuelles. Dans le cadre du PEDT est également mis en place un parcours à la médiathèque pour travailler sur les aspects de la différence et du vivre ensemble.

Madame ABBAL ajoute que deux groupes ont travaillé sur l'égalité des chances filles-garçons, ce qui a abouti à des formations des personnels de la petite enfance sur ces questions en particulier au niveau de la médiathèque et du service prévention. Une autre réflexion a été menée sur le thème de la santé et de l'alimentation, ce qui a permis de partager des connaissances en termes de réglementation sur la restauration collective, ce qui reste relativement important mais aussi de prendre connaissance des attentes sur la qualité de l'alimentation. Ces attentes ont pu être prises en compte dans le cadre du nouveau marché de denrées alimentaires 2019.

Cette évaluation a également permis d'identifier de nouveaux enjeux éducatifs pris en compte dans le cadre du nouveau PEDT 2018-2021 objet de la délibération de ce soir. Parmi ces nouveaux axes, il a été souhaité améliorer l'articulation entre le temps scolaire et le périscolaire. Pour cela, il a été pris appui sur le socle commun de compétences, de connaissances et de culture du code de l'éducation dont nous avons retenu trois axes figurant dans la délibération et qui sont le 2ème axe, le 3ème axe et le 4ème axe.

L'autre modification consiste à l'élargissement du périmètre du PEDT aux 0 – 25 ans ainsi qu'intégrer des enfants et des jeunes dans les instances de pilotage et faire en sorte que l'on puisse mobiliser les instances de concertation existantes pour communiquer davantage sur le PEDT dans les conseils d'écoles par exemple.

Pour le reste, nous allons poursuivre la même ambition avec le même enthousiasme et la semaine scolaire restera organisée sur 9 demi-journées à TOURNEFEUILLE.

Ce nouveau PEDT a été transmis pour examen aux services de l'Etat et a reçu un avis favorable. Nous rappelons également que sa signature permet à la Ville de bénéficier du soutien de l'Etat pour le développement des activités périscolaires à raison de 50 € par élève scolarisé dans les écoles élémentaires et maternelles de la Ville.

Madame ABBAL invite vivement tous ses collègues à autoriser Monsieur le MAIRE à signer cette nouvelle convention.

Monsieur le MAIRE remercie Mesdames ABBAL, THOMAS, CURVALE, DESMETTRE et HONDAGNEU pour cette présentation globale qui montre l'intensité, la transversalité de la politique éducative et de sa mise en œuvre autour d'un bilan et d'une ambition.

Monsieur MILLOT demande à Madame ABBAL si l'accueil des nouveaux arrivants dans ces structures va entraîner une augmentation des encadrants comme, par exemple, les éducateurs.

Madame ABBAL répond que nous sommes soumis à une réglementation. Cependant, son rôle est de coordonner l'ensemble des actions. Chaque délégation a sa compétence et cela n'empêche pas un travail transversal comme nous l'avons présenté aujourd'hui.

Madame THOMAS explique que le nombre d'encadrants est adapté aux taux auxquels nous sommes tenus de se référer.

Madame PELLIZZON demande combien cela fait-il d'éducateurs en plus par rapport au nombre d'enfants.

Madame THOMAS répond que le taux d'encadrement correspond à 1 animateur pour 12 enfants en école maternelle et 1 éducateur pour 16 enfants en école élémentaire. Nous adaptons le recrutement en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Monsieur le MAIRE indique à Madame PELLIZZON que si sa question est plus politique que technique, la réponse technique est qu'il y a des normes auxquelles nous sommes soumis et nous les appliquons.

Madame PELLIZZON indique que sa question n'est pas politique mais juste une question d'information car dans la mesure où il y a augmentation générale dans les différentes sections concernant l'éducation de ces jeunes enfants, il y a forcément une augmentation des encadrants. Madame PELLIZZON indique qu'il s'agit d'une simple information que l'on a le droit de connaître.

Monsieur le MAIRE répond qu'il ne nie pas le droit de Madame PELLIZZON à poser la question et la réponse a été formulée. Cependant, si l'idée sous-jacente de sa question était l'accueil de la population à Tournefeuille et son effet sur les dispositifs éducatifs, il confirme que l'accueil de population à Tournefeuille induit une politique éducative pour laquelle nous sommes volontaristes de manière transversale impliquant le sport, la culture, la question de la solidarité, du social. C'est une politique globale et d'accompagnement.

Madame PELLIZZON remercie Monsieur le MAIRE pour ses explications mais fait savoir qu'il n'y a aucune idée sous-jacente en ce qui la concerne. Elle précise que lorsqu'elle a une question à poser, elle la pose directement sans passer par des chemins détournés.

Madame VIATGE demande, sans savoir si sa question est politique ou pas, s'il y a eu une augmentation effective des enfants en pourcentage. Elle souhaite également savoir, du fait de la modification des horaires de l'ALAE, et avec le recul, si une augmentation de la fréquentation a été constatée ou si cela n'a, au contraire, rien changé ?

Madame THOMAS répond que le nombre d'enfants accueillis a augmenté dans la mesure où le nombre d'enfants accueillis dans les écoles a augmenté. Ainsi, considérant que le taux de présence maximal se trouve sur la pause méridienne puisque quasiment 98 % des enfants restent pour le déjeuner de midi, c'est donc à ce moment-là que la présence d'animateurs et d'encadrants est la plus forte. Concernant l'allongement de la pose du soir jusqu'à 18 h 30, le nombre le plus important d'enfants se situe entre 16 et 17 heures. Le nombre d'enfants restant au-delà de 18 heures n'est pas important, sans pouvoir toutefois donner des chiffres exacts. Cet horaire n'a pas décalé la présence des enfants au-delà de 18 h, mais cela a toutefois rendu service à quelques familles qui avaient du mal à récupérer leurs enfants à 18 h précises mais plutôt à 18 h 15 – 18 h 20. Ce dispositif a donc plutôt servi à gérer les retardataires.

Madame DESMETTRE précise qu'au niveau du conseil d'administration du CCAS, sont évoquées certaines situations et l'on essaie de proposer aux familles de laisser leurs enfants à la restauration afin qu'ils puissent bénéficier de ce volet éducatif lors de la pause méridienne. Nous savons désormais qu'il existe une réelle mixité car ces familles vont sur ces structures parce qu'il y a des accompagnements et que les parents sont ravis de voir la façon dont sont accueillis leurs enfants. Il est vrai que, quand ils arrivent sur la commune, cette démarche est difficile pour eux, mais on essaie de les amener vers ces lieux éducatifs. Cela fait partie de notre rôle.

Monsieur le MAIRE remercie ses collègues pour cette présentation à plusieurs voix qui a permis de nourrir le débat sur ce sujet important. Il propose à l'assemblée de se prononcer sur cette délibération qui l'autorise à signer, au nom de la collectivité, ce projet éducatif de territoire.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0

5 - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2018/2021

Madame THOMAS fait part à l'assemblée que l'accueil et la contribution à l'éducation des enfants et des jeunes constituent l'une des priorités essentielles de notre commune. Les moyens quantitatifs et qualitatifs, tant humains que financiers, déployés par la municipalité au cours du précédent Contrat Enfance jeunesse (CEJ) ont permis :

- de développer les capacités d'accueil des enfants de 0 à 6 ans en établissements d'accueil de jeunes enfants par la création de places nouvelles,
- d'augmenter le nombre de places en accueil de loisirs périscolaires et extrascolaires pour les enfants et les jeunes,
- de renforcer les fonctions de coordination du Contrat Enfance Jeunesse.

Ce mouvement se prolonge aujourd'hui par la volonté de renforcer et de diversifier l'offre d'accueil :

- en développant des places d'accueil supplémentaires dans les accueils de loisirs périscolaires du mercredi après-midi après l'école (3-10 ans) afin de répondre à une hausse de fréquentation,
- en renforçant l'offre d'accueil par la création d'un nouvel ALSH pour les 11-17 ans au sein des locaux réhabilités du service jeunesse, rue de l'Ariège.

Cette politique d'ensemble a bénéficié d'un partenariat exemplaire avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cette démarche en tenant compte du cadre partenarial défini par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF). L'objet de la présente délibération est d'autoriser la poursuite de cette démarche qui passe par la conclusion d'un nouveau Contrat Enfance et Jeunesse avec la CAF qui couvrira la période 2018-2021.

Les éléments qui suivent permettent d'appréhender l'économie générale de ce projet.

La politique globale enfance et jeunesse de la ville de Tournefeuille dans le Contrat Enfance Jeunesse se décline à travers deux volets :

Madame CURVALE prend la parole pour présenter le volet « enfance ».

Le volet Enfance (0 à 6 ans) :

→ Le bilan du CEJ précédent (2014-2017)

Le CEJ 2014-2017 a porté sur le maintien des objectifs des précédents contrats avec des développements nouveaux.

Le tableau récapitulatif des actions du CEJ maintenues :

- un poste de coordinatrice à temps plein
- un multi accueil Moulin Câlin : 66 places
- une crèche collective Ile aux Bambins : 30 places
- une crèche familiale « Les P'tits Poucets » : 41 places
- une Halte-garderie les Lutins : 25 places
- un multi-accueil associatif Les P'tits Bouts du Touch : 50 places
- une crèche associative collective Tournefeuille en Herbe : 28 places
- une crèche associative Couleurs d'éveil : 10 places
- un Relais Assistantes Maternelles
- une ludothèque à Pahin
- une ludothèque à la Paderne

Le contrat 2014 – 2017 prévoyait la prise en charge des 250 places au sein des structures municipales et associatives aux conditions du précédent CEJ et la création de 36 places nouvelles réparties comme suit :

- 30 places liées à la relocalisation de la Halte-garderie les Lutins et extension de sa capacité d'accueil par sa transformation en une Crèche (40 places) et une Halte-garderie (15 places) dénommée Graine de Lutins à compter d'août 2014
- l'achat de 6 places au sein de la crèche inter-entreprises Valentins & Valentines en juin 2015

Sur les 36 places supplémentaires prévues au terme de ce contrat, toutes ont été créées. Il est à noter cependant une réduction du nombre de places au sein de la crèche familiale les P'tits Poucets qui n'accueille plus que 35 enfants depuis septembre 2017 contre 41 en 2014.

A ces éléments quantitatifs se sont ajoutés les développements suivants qui ont fait l'objet d'avenants :

- la création en janvier 2015 d'un LAEP municipal itinérant dans le cadre de la diversification des actions de soutien à la parentalité,
- l'extension de l'activité du RAM par le recrutement en 2015 d'un ½ temps d'éducatrice de jeunes enfants complémentaire pour renforcer l'animation de ce lieu,
- La revalorisation financière du poste de coordination petite enfance en janvier 2017.

→ Le nouveau Contrat enfance jeunesse 2018 – 2021.

Il n'y a pas de schéma de développement prévu dans la nouvelle contractualisation sur le volet enfance au regard du taux actuel de couverture des besoins.

Le contrat 2018 – 2021 confirmera la prise en charge des 281 places d'accueil existantes au 31 décembre 2017 dans les structures municipales et associatives.

La répartition des places est la suivante :

- Multi accueil Moulin Câlin : 66 places
- Crèche collective Ile aux Bambins : 30 places
- Crèche familiale « Les P'tits Poucets » : 35 places
- Crèche Graine de Lutins : 40 places
- Halte-garderie Graine de Lutins : 15 places
- Multi-accueil associatif Les P'tits Bouts du Touch : 50 places
- Crèche associative collective Tournefeuille en Herbe : 28 places

- Crèche associative Couleurs d'éveil (Colomiers) : 11 places
- Crèche associative Valentins & Valentines : 6 places

Seront maintenues les autres actions suivantes :

- Le RAM
- Le LAEP itinérant
- Les accueils au sein des maisons de quartier de la Paderne et de Pahin
- Le poste de coordination petite enfance

Les objectifs qualitatifs prioritaires pour la petite enfance, au cours de cette nouvelle contractualisation, seront les suivants :

- poursuivre le travail engagé en termes de mixité sociale afin d'atteindre une répartition plus équilibrée sur le territoire des places d'accueil pour les familles à bas revenus,
- porter une attention continue à l'évolution des demandes d'accueil des enfants en situation de handicap et à besoins différents,
- améliorer la transition petite enfance – entrée à l'école maternelle par :
 - la pérennisation de la classe passerelle,
 - une collaboration plus étroite et des projets communs aux structures petite enfance, ALAE et ALSH.

Le développement des actions de soutien à la parentalité constituera également une priorité compte tenu des besoins repérés par les services municipaux.

Madame THOMAS poursuit avec le volet Jeunesse.

Le volet jeunesse du CEJ (6-17 ans)

→ le bilan du CEJ (2014-2017)

Le CEJ 2014-2017 a porté sur le maintien des objectifs des précédents contrats avec des développements nouveaux.

Le tableau récapitulatif des actions du CEJ maintenues :

- un poste de pilotage au titre de la coordination jeunesse (mi-temps)
- l'ALSH périscolaire maternel et élémentaire
- l'ALSH extrascolaire maternel et élémentaire
- l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pré adolescents
- les Points d'Accueil Jeunes

Les actions inéligibles maintenues avec l'application d'une dégressivité calculée sur 11 ans à compter de 2010 :

- les ateliers au sein des Collèges Labitrie et Léonard de Vinci
- l'information des familles et les propositions de séjours (3-11 ans)
- la création d'un grand spectacle culturel
- les ateliers de réalisation de films d'animation avec les enfants des ALSH
- La manifestation « semaine de la jeunesse »

Le développement prévu de l'offre au cours de la contractualisation (2014-2017) portait sur la création d'un Accueil de Loisirs extrascolaire pour les 11-17ans au sein de la Maison de Quartier de Quéfets.

Cet accueil a ouvert en novembre 2014 mais n'a pas trouvé son public, notamment les jeunes du Lycée Française tout proche qui l'ont peu fréquenté. Il a fermé en 2016.

Un état des lieux de la jeunesse a été réalisé au cours du 1er semestre 2016 par le service enfance jeunesse. Cette consultation des publics jeunes a permis de connaître leurs attentes, les projets qu'ils souhaitaient porter et d'adapter les lieux d'accueil en conséquence.

Un nouveau projet de service englobant l'enfance et la jeunesse a été redéfini autour de la notion d'engagement. A partir des réflexions sur l'aménagement d'espaces dédiés aux jeunes, il a été décidé de recentrer les accueils de loisirs jeunesse autour de deux pôles, le HUBLEO au Quai qui accueille les 11-15 ans depuis avril 2016 et un nouvel espace expérimental et innovant pour les 15-17 ans qui verra le jour en septembre 2019 dans les locaux réhabilités rue de l'Ariège.

Des avenants au CEJ 2014-2017 ont été signés portant sur les développements suivants :

- l'augmentation en 2015 du nombre de places en accueil de loisirs périscolaires les mercredis après-midi (3-11 ans) en lien avec l'accompagnement aux activités de la vie associative,
- le renforcement de la coordination du volet jeunesse : création d'un mi-temps supplémentaire en mars 2015,
- la revalorisation financière du poste de coordination jeunesse en janvier 2017.

→ Le nouveau contrat enfance jeunesse 2018-2021

La ville souhaite renforcer son offre d'accueil pour la jeunesse en :

- créant 20 places d'accueil supplémentaires dans les accueils de loisirs périscolaires du mercredi après-midi après l'école (3-10 ans) afin de répondre à une hausse de fréquentation liée à l'accompagnement des enfants aux activités associatives culturelles et sportives.
- complétant l'offre d'accueil de loisirs extrascolaire par l'ouverture en septembre 2019 d'un nouvel ALSH (30 places) pour les 11-17 ans au sein des locaux réhabilités du service jeunesse, rue de l'Ariège. Cet ALSH s'intègre dans un projet plus large de « tiers lieu éducatif » aux usages diversifiés qui favorisera l'expérimentation des jeunes par le biais d'ateliers, d'un pôle multimédia, d'un centre ressources et d'espaces de co-working. Ce lieu fait l'objet d'un financement de la CAF au titre des travaux d'investissement.

La signature de la nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) en juillet 2018 par la CNAF et l'Etat pour la période 2018-2022 ainsi que les modalités d'accompagnement du Plan mercredi ne rendent pas possible l'intégration de ces nouvelles actions jeunesse dans le CEJ 2018-2021.

Ainsi, la ville pourra prétendre, au cours du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 au seul maintien des actions existantes dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse sans schéma de développement.

Madame THOMAS propose donc de signer les documents du nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'engager toutes démarches visant à adopter des avenants au contrat enfance jeunesse 2018 – 2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Résultat du vote :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Non participation au vote : 0



Monsieur le MAIRE indique à l'assemblée que l'ordre du jour est épuisé.

Il propose d'entendre les questions orales posées par Monsieur BEISSEL, Monsieur MORGADES et Madame PELLIZZON.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR BEISSEL

« Monsieur le Maire,

Nous avons été contactés par un riverain du chemin de Cournaudis qui se plaint de la suppression des ralentisseurs à la demande expresse de Madame le Maire de Colomiers, de la vitesse excessive de certains véhicules sur ce tronçon limité pourtant à 50 km/h, du passage fréquent de véhicules poids lourds sur ce chemin limité à 5,5 tonnes et de la dégradation visible de la chaussée, de la lenteur à apporter des solutions et du manque de réponses écrites de la Mairie de Tournefeuille.

Nous nous sommes rendus sur place et nous ne pouvons que confirmer ces constatations. Nous souhaitons savoir, lors de la suppression des ralentisseurs, la Mairie de Tournefeuille a-t-elle été sollicitée pour donner son avis et, dans l'affirmative, quelle fut la réponse ?

Où en sont les recherches de solutions de ralentisseurs moins bruyants que ceux initialement installés ? Est-il dans l'intention de la Mairie, et de quelle manière, de surveiller ce tronçon et de faire respecter le code de la route ? Nous préconisons une surveillance discrète pendant quelques jours et à renouveler tous les 2 ou 3 mois.

Enfin, de manière plus générale, trouvez-vous normal que des sollicitations écrites de la part de citoyens de notre commune restent sans réponses écrites de la part de la Mairie ? »

Monsieur QUERE explique que le chemin de Cournaudis présente une particularité du point de vue domanial, dans la mesure où $\frac{1}{4}$ est situé sur la commune de Tournefeuille, entre le rond-point à l'extrémité du chemin de Pahin et de l'allée du Val, ce segment est à deux sens de circulation et n'appelle pas de remarque particulière. La deuxième partie, c'est-à-dire les $\frac{3}{4}$ du chemin, se situent sur la commune de Colomiers. En conséquence, les pouvoirs de police sont répartis entre le Maire de Colomiers et le Maire de Tournefeuille. La gestion de la voirie est répartie sur deux pôles différents, le pôle territorial ouest pour Colomiers et le pôle territorial sud pour Tournefeuille.

La particularité du segment de Colomiers est qu'il est à sens unique et les conducteurs roulent vite. Cet état de fait est constaté par la sécurité routière partout.

Une demande a été formulée en 2017 au pôle ouest, pour l'installation de ralentisseurs. Ils ont été mis en place et financés par l'enveloppe locale de la commune de Colomiers. Au bout d'un certain temps, des riverains ont protesté, trouvant cette installation bruyante, et ont

demandé le retrait de ces dispositifs. Fin 2017, nous avons été contactés par un des riverains de ce segment qui regrettait ce retrait et nous signalait une circulation rapide ainsi que la présence de poids lourds. La Police Municipale s'est transportée sur site pour constatation et a établi un rapport, communicable au besoin. La présence de poids lourds a été constatée. Après discussion avec quelques chauffeurs, il s'agit d'entreprises intervenant sur les chantiers situés aux Ramassiers. C'est donc un flux un petit peu plus élevé que d'habitude, mais ponctuel. Il a donc été demandé aux conducteurs de choisir un itinéraire différent considérant que cette voirie est limitée à 5,5 tonnes.

Un contact a été pris avec la ville de Colomiers, à l'issue de la réception de ce courrier, concernant des solutions à mettre en œuvre pour ralentir la circulation. La difficulté à trouver une solution réside dans le fait que le dispositif dénommé « gendarme couché » est devenu interdit. Il ne reste plus que « les coussins » ou « les écluses ». Pour qu'une écluse fonctionne, il faut qu'il existe un flux dans le sens opposé. Le pôle étudie actuellement des solutions qui nous seront proposées afin de voir quelle possibilité serait envisageable. L'étude est effectuée conjointement avec le pôle ouest et le pôle sud puisque ce segment se trouve dans le pôle ouest.

Comme d'habitude, les aménagements routiers et les études prennent du temps surtout quand deux pôles sont concernés et, de surcroît, s'agissant d'un segment se trouvant sur le territoire de Colomiers, c'est au Maire de Colomiers de décider de l'utilisation de son enveloppe locale et de son pouvoir de police.

Des contacts ont été pris, bien sûr, dès la réception par le Directeur de Cabinet, en février. Des échanges ont été faits à la recherche de solutions. La Police Municipale s'est rendue à plusieurs reprises sur site et rencontré le riverain concerné. Il est donc évident que des démarches ont été effectuées vis-à-vis de cet habitant Tournefeuillais.

Monsieur BEISSEL indique que la personne en question habite sur Tournefeuille. Le tronçon situé devant sa maison est en sens unique sur la commune de Colomiers. Monsieur BEISSEL souhaite donc savoir si entre Mairies, il n'y a pas la possibilité de se concerter pour savoir quelles solutions mettre en œuvre. Il indique s'être rendu sur place et y être resté ½ heure en présence du riverain, deux camions sont passés en début d'après-midi. Quand la personne en question a fait un signe manifestant son mécontentement à un de ces deux camions, celui-ci l'a ignoré. Il doit donc y avoir possibilité à se concerter entre les deux communes et trouver des moyens, ne fût-ce que de faire respecter le code de la route. Par ailleurs, la chaussée est en train de se dégrader.

Monsieur QUERE indique passer souvent dans ce secteur. Il a constaté quelques camions qui ne passent que ponctuellement puisque la limitation est à 5,5 tonnes et ils sont donc très légers.

Monsieur BEISSEL affirme que ceux qu'il a pu voir sont supérieurs à 5,5 tonnes.

Monsieur QUERE indique que ceux-ci étaient en infraction, c'est évident. La Police Municipale s'y est rendue à plusieurs reprises et a demandé aux chauffeurs de passer ailleurs. La Police Municipale n'a pas le pouvoir de verbaliser à l'extérieur du territoire de Tournefeuille.

Monsieur BEISSEL demande si la municipalité ne peut pas se mettre en relation avec les habitants de Tournefeuille sur ces sujets.

Monsieur QUERE indique que cela a été fait. Un courrier a été transmis à la commune de Colomiers. Les pôles ont réfléchi à trouver une solution, pas facile à trouver du reste.

Monsieur le MAIRE fait remarquer qu'il s'agit d'un sujet mineur et que l'on est toujours surpris du temps nécessaire pour le traiter. Le problème est identifié et Monsieur BEISSEL a raison de le poser. Des réponses sont recherchées. La voirie a été transférée à la Métropole

et elle dépend de deux pôles différents, ce qui ne facilite pas les choses. Le riverain n'est pas resté sans réponse, comme l'indique Monsieur BEISSEL mais il a eu des contacts verbaux. Quand nous aurons une solution et une échéance, nous lui en ferons part.

Monsieur BEISSEL indique que les administrés ne demandent pas une échéance, mais plutôt que leurs problèmes soient résolus. Cette difficulté date de septembre-octobre 2017, cela fait donc plus d'un an et il ne se passe rien. Monsieur BEISSEL est désolé de dire que cela le dépasse. Il y a effectivement eu des relations verbales et il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas un suivi et une information de l'administré sur l'avancée des choses.

Monsieur le MAIRE explique que les services de la commune ont été saisis et se sont rendus sur place. L'étude du sujet est faite. Les pôles concernés doivent se parler pour identifier la solution et rappelle que ce n'est pas un sujet majeur. Il a eu l'occasion d'annoncer en réunion publique un certain nombre de mesures que nous prenons sur la question de la vitesse. Nous faisons face à un certain nombre de pratiques changeantes et nous allons adapter la réglementation et faire plus de contrôles, plus de prévention, également, pour ce qui concerne la vitesse. Nous sommes à l'œuvre sur ces sujets et le sujet qui nous occupe ce soir n'est nullement laissé de côté, il est traité parmi d'autres sujets, entre la ville et le pôle métropolitain.

Monsieur BEISSEL déduit donc que ce qui est conseillé à cette personne est de se rapprocher de la Mairie de Colomiers.

Monsieur le MAIRE indique qu'il s'agit d'un Tournefeuillais et que cette question est traitée avec les deux pôles concernés par l'intermédiaire de la ville de Tournefeuille. Nous avons des réunions régulières au sujet de la voirie avec le pôle sud précisément et ce sujet fait partie de ceux inscrits pour notre prochaine réunion. Nous ferons le lien avec la Mairie de Colomiers parce que c'est à nous de le faire. Nous reviendrons vers lui, ensuite, avec une réponse opérationnelle.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MORGADES

*« Monsieur le Maire,
Lors du conseil du 9 juillet 2018, nous avons voté une délibération autorisant la vente de deux bus via un dispositif d'enchères publiques. Pouvez-vous nous préciser où nous en sommes de cette vente. A-t-elle été réalisée et, dans l'affirmative, à quelle date et pour quel montant ? »*

Monsieur PARRE indique qu'effectivement, cette vente a eu lieu. Comme il se doit, la commune a émis des titres de recette pour réaliser cette vente. Ils ont été émis le 23 juillet 2018, à raison d'un titre pour chaque bus. Un titre pour un montant de 28 233,00 € et un titre d'un montant de 23 740,00 €, soit un total de 51 973,00 € pour la vente de ces deux bus.

Monsieur MORDAGES remercie Monsieur PARRE pour ces renseignements.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME PELLIZZON

« Je suppose qu'on vous a transmis la question. Dernièrement, la commission culture, sport et vie associative du 25 octobre a été annulée. La commission plénière du 29 octobre a été expéditive et a duré un peu plus de 30 minutes. Certains sujets n'ont été qu'effleurés. A 18 h 33, la séance a été levée. J'ai quitté la salle du conseil bien que tout le monde restait en

place, personne ne s'est levé pour partir. Donc, je suis restée sur le parvis de la Mairie un bon moment, presque demi-heure et donc, la commission s'est prolongée par une réunion où toutes les personnes présentes à la commission plénière étaient conviées. Je n'ai pas été conviée, je le regrette. Je voulais savoir s'il y avait deux poids-deux mesures. Que faut-il penser de certains sujets ? Pourquoi je n'ai pas accès, apparemment, à des domaines qui ont dû être traités, je suppose, lors de la réunion qui a suivi la plénière ? »

Monsieur le MAIRE répond avoir laissé poser cette question par Madame PELLIZZON et s'interroge si Monsieur MILLOT y est associé. Il a effectivement bien reçu la question et avoue que les bras lui en sont tombés. Il indique y répondre de façon très factuelle et faire un petit commentaire ensuite. Ainsi, de façon très factuelle, la réunion de la commission plénière s'est tenue tout à fait normalement. En commission plénière, nous traitons les questions n'ayant pas été étudiées dans les commissions thématiques et nous n'avons pas dérogé à la règle dans celle-ci. Nous avons traité l'ensemble des dossiers présentés à ce conseil municipal. Nous avons répondu aux questions quand il y en avait et il n'y en a pas eu de la part de Madame PELLIZZON qui ne devrait pas insinuer que ces dossiers ont été présentés à la va-vite. Ils ont été présentés normalement et des réponses ont été apportées aux questions en ayant pris le temps nécessaire pour le faire.

Concernant les commissions thématiques, il est d'usage qu'elles se réunissent. Lorsqu'il n'y a pas de sujet inscrit au conseil municipal, il arrive qu'elles ne se tiennent pas. Il y a une prévision de programmation de date et, par la suite il est confirmé, ou pas, la tenue de ladite réunion. En l'espèce, il n'y avait pas de sujet culture-sport, et donc cette commission ne s'est pas tenue et les membres la constituant en ont été informés.

Monsieur le MAIRE précise que, par ailleurs, il a clos la réunion de commission plénière avec la formulation habituelle. Madame PELLIZZON ne doit pas insinuer que la réunion s'est poursuivie car ce n'est pas le cas. Comme dans chacune de nos réunions, certains partent vite, d'autres restent dans la salle à discuter, à échanger sur différents sujets. Madame PELLIZZON a choisi de partir. Il n'y a donc rien à soupçonner dans l'organisation de nos réunions, dans leur fonctionnement et dans les échanges qu'il a pu y avoir dans cette salle. Monsieur le MAIRE condamne absolument ces insinuations qui n'ont aucun sens.

Madame PELLIZZON souhaite répondre au fait que Monsieur le MAIRE dit que la commission sport-culture-vie associative a été annulée car il n'y avait pas de sujet particulier à traiter. Elle déclare être désolée de dire qu'il y avait un sujet important qui traitait du terrain synthétique de foot avec une diminution du montant prévu pour les subventions de 50 000 €.

Monsieur le MAIRE indique que Madame PELLIZZON estime qu'il y avait là un sujet et lui affirme qu'il n'y en avait pas.

Madame PELLIZZON est désolée de dire que c'était un sujet à l'ordre du jour de ce soir.

Monsieur le MAIRE lui fait remarquer que ce sujet fait l'objet d'une décision municipale de demande de subvention sans délibération et n'est donc pas du ressort de la commission sport-culture-vie associative. Il répète qu'il n'y avait donc pas de sujet.

Madame PELLIZZON répond que cela est l'avis de Monsieur le MAIRE.

Monsieur le MAIRE confirme que, bien entendu, cela est le point de vue de Madame PELLIZZON.

Madame VIATGE confirme qu'il ne s'est rien dit de secret à cette suite de commission. Elle croit se souvenir qu'il ne faisait pas très chaud dehors et que c'est pour cette raison que les conseillers sont restés à discuter à l'intérieur. C'était une réunion de rentrée et chacun avait des choses à se raconter. C'était plus convivial que politique.



Monsieur le MAIRE remercie l'assemblée d'avoir participé à cette séance. Il souhaite une bonne soirée à chacun. Il lève la séance à 19 h 30.

